



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2023-02

Séance du
6 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Date de convocation :
31 janvier 2023

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 12

Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, MM. GAUBERT, DELOTTE, MME BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ.

Excusés :

Mme Lyliane CHANTEGROS donne pouvoir à Bernard LAGRANDANNE
Mme Sandrine VAL donne pouvoir à Agnès LASCAUX
Mme Nathalie FLUHR-DIFFIMBACH donne pouvoir à Michel REBEYROL
MM. MARGARIDO Bernard et Antoine-Serge CORREIA

Absents :

Secrétaire de séance : Fabien DELOTTE

REPRISE D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT

Monsieur le Maire expose la nécessité d'acquérir un nouveau broyeur d'accotement pour équiper le service technique ;

Vu la proposition commerciale faite par l'entreprise LIMAGRI MOREAU pour l'achat de ce matériel au prix de 7 083.33€ HT soit 8 500€ TTC, avec reprise de l'ancien broyeur d'accotement COMAI TRINCIA CDA 180, pour un montant de 1 500€ TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

- **Accepte** les propositions ci-dessus,
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les opérations budgétaires relatives à la sortie de l'actif suite à la cession de l'ancien broyeur.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Michel REBEYROL


